



Litige billet de concert acheté à un particulier

Par jeje353, le 09/09/2009 à 06:23

Bonjour,

Au mois de Juin, j'ai acheté 4 billets de concert madonna marseille pour 200 euros à un particulier suite à une petite annonce qu'il avait passé sur le boncoin .

Le concert annulé , le site où cette personne a acheté les billets , a recredité son compte bancaire de la totalité de sa somme à savoir 300e le 17 Aout 2008 .

Le vendeur m'a menti à plusieurs reprises prétextant qu'il avait utilisé la carte bancaire d'un ami , que ce dernier ne l'avait pas remboursé .

J'ai contacté le site vendeur digitick , qui m'ont confirmé téléphoniquement et par email , que le remboursement a bien été effectué sur le compte du vendeur avec un RIB à son nom .

J'ai recontacté le vendeur qui m'a avoué que c'était vrai, qu'il était désolé d'avoir menti mais que l'argent qui lui a été recredité , il ne l'avait plus car entièrement dépensé pendant ses vacances d'été .

Je lui ai demandé à plusieurs reprises de me rembourser mais il m'a dit en ces mots " de toute façon c'est un achat au noir, vous pouvez contacter même la police, je ne risque rien " .

Résultat il s'est fait rembourser et en plus il a gardé l'argent des ventes des billets , et ne veut pas me rembourser .

Je précise que j'ai tout les emails provenant du site vendeur attestant qu'il a bien été remboursé ainsi que ceux ou je lui demande de me rembourser .

Aujourd'hui dès que j'appelle il m'envoie sur sa messagerie , j'ai contacté ses parents malgré qu'il soit majeur mais cela n'a rien changé .

Que puis je faire comme démarche judiciaire afin d'être remboursé ? dois je déposer plainte dans un commissariat ? dois je écrire au procureur ? car c'est vraiment facile de vendre des billets , de se faire rembourser et de garder tout l'argent , c'est une escroquerie !!!

dans l'attente de votre aide .